Département de la Manche
-o-
Arrondissement de COUTANCES
-o-
Canton de BRÉHAL
-o-
Commune de BREHAL
-o-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT du COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal
du 30 mai 2016
-=oOo=-

L'an deux mil seize, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BRÉHAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur LECUREUIL Daniel, Maire de BREHAL
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2016
Date d'affichage de la réunion : 23 mai 2016

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LÉCUREUIL Daniel, Maire, JORE Danièle, GERMAIN Arlette et DEMELUN Bernard, Adjoints au Maire, BESCHER Yannick, MAHÉ Brigitte, GOBE Patrice, LENOIR Manon, DESLANDES Philippe, SIMON-BOÉ Catherine, DELAPLANCHE Pierre, LECOMPTE Magali, LECOMTE Denis, CHEVRIER Benoit, STIL Stéphane et MASSON Jean-Pierre, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Madame AVISSE Brigitte à Monsieur LECUREUIL Daniel
Monsieur ROBINE Jean-Luc à Monsieur DESLANDES Philippe
Monsieur LECOMTE Denis à Madame GERMAIN Arlette
Madame GERVAIS Caroline à Madame LENOIR Manon

Absents excusés : Madame COUPEL Valérie
Monsieur LEBAILLY Jean-Claude

Absente : Madame HUE Martine

Secrétaire de séance : Monsieur STIL Stéphane, candidat, a été désigné secrétaire de séance.

Date de publication et d'affichage : 03.06.2016

Le procès-verbal et le compte rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2016 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur LEBAILLY a fait une remarque, par écrit, à propos de l'oubli sur la numérotation de la rue de l'Ancien Abattoir dans les questions diverses.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que les questions suivantes soient ajoutées à l'ordre du jour :

- **Réaménagement du Centre Bourg – Tranche n° 1 –Attribution du marché public de travaux.**
- **Constitution d'une servitude grevant la parcelle cadastrée section ZC n° 312 sise Chemin de la Clairette – Modification de la délibération n° 2016-075**
- **Demande de subvention exceptionnelle de la bibliothèque pédagogique**

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

20h47 : Monsieur MASSON Jean-Pierre, Conseiller Municipal, se présente à la séance.

Délibération n° 2016-082
Prolongation de la durée du bail emphytéotique du champ de courses au profit de la société des courses de Bréhal – Autorisation de signer l'avenant

Par acte en date du 30 novembre 1979, la commune de Bréhal a consenti un bail emphytéotique à la société des courses de Bréhal sur le tènement immobilier situé rue de l'hippodrome, dénommé champ de courses. Il s'agit d'un bail d'une durée de 25 années avec prise d'effet rétroactif au 1er janvier 1978 devant s'achever le 1er janvier 2003 et dont les modalités financières sont les suivantes : un loyer annuel de 100 francs.

Le présent bail a été reconduit tacitement pour une même durée, à savoir 25 années, pour s'achever le 1er janvier 2028.

Aujourd'hui, la société des courses de Bréhal envisage l'implantation d'équipements structurants dans les années à venir.

Au regard des engagements financiers que la société des courses pourraient prendre, celle-ci demande à la commune de Bréhal un prolongement du bail emphytéotique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répondre favorablement à la requête de la société des courses selon les modalités suivantes :

- Prolongation par avenant du bail de 25 années à 40 années avec prise d'effet rétroactive au 1er janvier 2003.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Entendu l'exposé de Monsieur CAENS Michel, Maire Adjoint,
Entendu l'exposé de Monsieur DESLANDES Philippe, Conseiller Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur DELAPLANCHE Pierre, Conseiller Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur CHEVRIER Benoît, Conseiller Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de prolongation du bail emphytéotique de 25 à 40 ans au profit de la société des courses du champ de courses situé rue de l'Hippodrome selon les conditions énoncées ci-dessus,
APPROUVE l'avenant au bail emphytéotique selon les modalités décrites ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Délibération n° 2016-083
Budget Principal 2016 – Décision modificative n° 1

Madame Danièle JORE, Maire Adjoint déléguée aux Finances, présente les virements de crédits et les nouveaux crédits à inscrire au Budget Principal 2016, afin de prendre en considération les différentes dotations allouées à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative suivante :

En dépenses de fonctionnement :		
022 – Dépenses imprévues	+	22 447,00 €
En recettes de fonctionnement :		
7411 – Dotation forfaitaire	+	841,00 €
74121 – Dotation de solidarité rurale	+	32 327,00 €
74127 – Dotation nationale de péréquation	-	2 395,00 €
74833 – Etat – Compensation au titre de la CET	-	108,00 €
74834 – Etat – Compensation au titre des exo. TF	-	1 711,00 €
74835 – Etat – Compensation au titre des exo. TH	-	6 507,00 €

Délibération n° 2016-084
Budget annexe du service de l'Eau 2016 – Décision modificative n° 1

Madame Danièle JORE, Maire Adjoint déléguée aux Finances, présente les virements de crédits et les nouveaux crédits à inscrire au Budget annexe du service de l'Eau 2016, afin de mandater des opérations de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOPTE la décision modificative suivante :

En dépenses de fonctionnement :		
023 – Virement de la section d'investissement	+	3 500,00 €
6811 – Dotations aux amortissements	+	3 500,00 €
En recettes d'investissement :		
021 – Virement de la section d'exploitation	+	3 500,00 €
28158 – Autres	+	3 500,00 €

Délibération n° 2016-085

Budget annexe du service de l'Assainissement 2016 - Décision modificative n° 1

Madame Danièle JORE, Maire Adjoint déléguée aux Finances, présente les virements de crédits et les nouveaux crédits à inscrire au Budget annexe du service de l'Assainissement 2016, afin de mandater des opérations de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative suivante :

En dépenses de fonctionnement :		
613 – Locations, droits de passage et servitudes	+	3 100,00 €
022 – Dépenses imprévues	+	19 900,00 €
6541 – Créances admises en non-valeur	-	8 000,00 €
6542 – Créances éteintes	+	8 000,00 €
En recettes de fonctionnement :		
64198 – Autres remboursements	+	2 200,00 €
741 – Primes d'épuration	+	20 800,00 €

Délibération n° 2016-086

Budget annexe de la résidence de la Ferronnerie 2016 – Décision modificative n° 1

Madame Danièle JORE, Maire Adjoint déléguée aux Finances, présente les virements de crédits et les nouveaux crédits à inscrire au Budget annexe de la résidence de la Ferronnerie 2016, afin de mandater des opérations de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative suivante :

En dépenses de fonctionnement :		
6288 – Autres	+	200,00 €
022 – Dépenses imprévues	-	400,00 €
673 – Titres annulés	+	200,00 €

Délibération n° 2016-087

Budget annexe du service de l'Assainissement 2016 – Admission de créances éteintes

Monsieur le Trésorier de Granville informe la Commune qu'une créance est éteinte du fait qu'un redevable fait l'objet d'un Plan de Rétablissement Personnel homologué par le Tribunal d'Instance ou d'une insuffisance d'actif prononcée dans le cadre d'une procédure de surendettement ou collective.

La liste annexée à la présente délibération concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant global de 3 695,55 €.

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de cette liste de créances. Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6542 "créances éteintes".

Madame JORE, Maire Adjoint déléguée aux Finances, propose d'admettre en créance éteinte la somme de 3 695,55 € selon les états transmis le 06 avril 2016 et le 19 mai 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en créance éteinte – article 6542 la somme de 3 695,55 €,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Délibération n° 2016-088
Réfection de voiries et d'espaces publics à Saint Martin de Bréhal – Programme 2016 – Attribution d'un fonds de concours de la communauté de communes Granville terre et Mer

Vu l'article L 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2015-053 en date du 31 mars 2015 de la communauté de communes Granville Terre et Mer sur la politique d'attribution des fonds de concours,

Vu la délibération n° 2016-012 en date du 25 janvier 2016 du Conseil Municipal sollicitant de la communauté de communes Granville Terre et Mer l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre de la réfection de voiries et d'espaces publics à Saint Martin de Bréhal,

Vu la délibération n° 2016-066 en date du 29 mars 2016 de la communauté de Communes Granville Terre et Mer portant attribution d'un fonds de concours au profit de la commune de Bréhal, d'un montant de 17 805 €, dans le cadre de travaux de voirie et de sécurisation des abords de la Base Nautique de la Vanlée, inclus dans le programme 2016 de réfection de voiries et d'espaces publics à Saint Martin de Bréhal,

Considérant qu'il convient de prendre une délibération concordante dans le but de finaliser cet accord entre la communauté de communes Granville Terre et Mer et la commune de Bréhal,

Sur proposition de Madame Danièle JORE, Maire Adjointe déléguée aux Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'attribution d'un fonds de concours de la communauté de communes Granville Terre et Mer pour un montant de 17 805 € HT.
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2016-089
Réaménagement du Centre Bourg – Tranche n° 1 –Attribution du marché public de travaux

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° 2016-073 en date du 25 avril 2016 décidant le lancement d'une procédure de marché public de travaux dans le but de réaliser la tranche n° 1 du Centre Bourg (rue Guy Moquet),

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 26 mai 2016, et notamment le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché public de travaux pour la réalisation des travaux de la 1ère tranche du Centre Bourg selon les modalités suivantes :

Programme : Marché public de travaux pour le réaménagement du Centre Bourg – Tranche n° 1 (rue Guy Moquet)
Lot unique : Voirie et réseaux divers
Entreprise retenue : SARL PIGEON TP, ZA du Pioronnais, 50300 AVRANCHES
Montant HT du marché : 223 069,32 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette affaire.

Dépense en est prévue à l'article 2315 – Section d'investissement – Budget Principal 2016.

Délibération n° 2016-090
Constitution d'une servitude grevant la parcelle cadastrée section ZC n° 312 sise Chemin de la Clairette – Modification de la délibération n° 2016-075

Vu l'article L 221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose que les personnes publiques gèrent librement leur domaine privé selon les règles qui leur sont applicables,

Considérant le projet de la société CEMAT PROMOTION en vue de la division de la parcelle cadastrée section ZC n°311, sise Chemin de la Clairette, en lots à bâtir,

Considérant que la réalisation du projet nécessite la constitution d'une servitude grevant la parcelle cadastrée section ZC n°312, propriété de la commune de Bréhal, au profit de la parcelle cadastrée section ZC n°311p, propriété de la société CEMAT PROMOTION,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la constitution d'une servitude grevant la parcelle ZC n°312 au profit de la parcelle cadastrée section ZC n°311p,
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire à l'effet de signer l'acte de constitution de servitude par Me Laurent DESHAYES, notaire à Quettreville-sur-Sienne,
PRECISE que les frais notariés seront à la charge du demandeur.

La présente délibération annule et remplace celle référencée 2016-075.

Délibération n° 2016-091
Convention pour l'aménagement paysager du rond-point des français Libres avec le Conseil Départemental de la Manche – Autorisation de signature

Monsieur DEMELUN, Maire Adjoint délégué à l'Environnement et au Cadre de Vie, rappelle à l'assemblée délibérante que le Conseil départemental a réalisé, il y a plusieurs années, un carrefour giratoire entre les RD 971 et RD 13, sur la commune de Bréhal. L'aménagement paysager de ce giratoire n'a jamais fait l'objet d'une convention concernant son entretien, lequel est confié au Service au Territoire de la Commune.

Monsieur DEMELUN propose au Conseil Municipal de régulariser cette situation par convention d'une part, et d'étendre l'intervention des services municipaux aux délaissés extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de régulariser, par convention avec le Conseil Départemental, l'entretien du carrefour giratoire susmentionné,
DECIDE d'étendre l'intervention de la Commune sur les délaissés extérieurs selon les prérogatives environnementales fixées par le Conseil Départemental,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération n° 2016-092
Implantation de fourreaux en sous-sol et installation d'un point de mutualisation pour le déploiement du FTTH

Monsieur DEMELUN, Maire Adjoint délégué à l'Environnement et au Cadre de Vie rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Mixte Manche Numérique déploie et est propriétaire du réseau départemental de télécommunications FTTH sur le territoire de la Manche.

Monsieur DEMELUN précise que pour les besoins de l'exploitation de ce réseau, Manche Numérique doit procéder à l'installation d'un local technique et doit procéder à l'implantation en sous-sol de fourreaux contenant des câbles de fibres optiques, relié à son réseau de télécommunications.

La commune de Bréhal est propriétaire du terrain ayant pour destination le parking du cimetière, section AO n° 172 « Les Granges », susceptible de servir de site d'implantation dudit local technique.

Monsieur DEMELUN propose à l'assemblée délibérante de valider cet emplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE l'implantation en sous-sol de fourreaux contenant des câbles de fibres optiques,
VALIDE l'implantation du local technique pour les besoins de l'exploitation au réseau sur la parcelle cadastrée AO n° 172, parking du cimetière.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine privé de la Commune inhérente à cette affaire, ainsi que tout document s'y rapportant.
PRECISE que la mise à disposition dudit terrain se fera à titre gracieux et jusqu'au 31 décembre 2030.

Délibération n° 2016-093
Aménagement du réseau d'éclairage public au Vieux saint Martin

Monsieur DEMELUN, Maire Adjoint délégué à l'Environnement et au Cadre de Vie présente aux membres du Conseil Municipal les estimations pour l'extension du réseau d'éclairage public du Vieux Saint Martin, et plus précisément à hauteur de la vieille église.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 8 000 € HT.

Conformément au barème 2016 du SDEM50, la participation de la commune de Bréhal s'élève à environ 5 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la réalisation de l'extension du réseau d'éclairage public « Eglise du Vieux Saint Martin »,
DEMANDE au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 31 décembre 2016.
ACCEPTE une participation de la commune de Bréhal de 5 600 €,
S'ENGAGE à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au Budget Principal 2016,
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Délibération n° 2016-094
Participation financière de la commune de Bréhal aux classes pour l'inclusion scolaire (CLIS)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du RPI de Montmartin sur Mer en date du 21 avril 2016, sollicitant une participation de la Commune d'un montant de 638.61 € correspondant aux frais de fonctionnement de trois élèves Bréhalais fréquentant une classe pour l'inclusion scolaire.

Monsieur le Maire précise que ces dépenses représentent le coût de fonctionnement de janvier à juillet 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser la somme de 638,61 € correspondants aux frais de fonctionnement de trois élèves Bréhalais fréquentant une classe pour l'inclusion scolaire du RPI de Montmartin sur Mer.

Délibération n° 2016-095
Demande de contribution au titre du Fonds de solidarité pour le logement 2016
Demande de contribution au titre du Fonds d'aide aux jeunes 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, chaque année, sont votées les participations aux fonds d'aide pour les personnes en difficulté.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement permet d'aider les familles en difficulté à accéder à un logement ou de s'y maintenir et permet à toute famille en situation de précarité de bénéficier d'une aide pour accéder à une fourniture d'énergie. La participation 2016 reste fixée à 0,70 € par habitant de la commune.

Le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté. La participation 2016 reste fixée à 0,23 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire l'adhésion de la commune pour 2016 au Fonds de Solidarité pour le Logement,
AUTORISE Monsieur le Maire à mandater la participation de 2 207,80 € (3 154 hab.*0,70), au titre du Fonds de Solidarité pour le logement,
DECIDE de reconduire l'adhésion de la commune pour 2016 au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté,
AUTORISE Monsieur le Maire à mandater la participation de 725,42 € (3 154 hab.* 0,23) au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté.

Dépense en est inscrite au Budget Principal 2016 à l'article 6574.

Délibération n° 2016-096
Demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de la participation d'élèves du collège de la Vanlée au Festival National des Arts du Cirque

Monsieur Patrice GOBE, Conseiller délégué aux relations avec les Associations, présente une requête de l'UNSS du collège de la Vanlée, sollicitant l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la participation d'élèves au Festival National des arts du Cirque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 200 € à l'UNSS du collège de la Vanlée dans le cadre de la participation d'élèves au Festival National des arts du Cirque.

Délibération n° 2016-097
Demande de subvention exceptionnelle de la SAEL Tennis de Table

Monsieur Patrice GOBE, Conseiller délégué aux relations avec les Associations, présente une requête de la SAEL Tennis de Table, sollicitant l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de leur participation au Championnat de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 260 € à la SAEL Tennis de Table, dans le cadre de leur participation au Championnat de France.

Délibération n° 2016-098
Demande de subvention exceptionnelle de la bibliothèque pédagogique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de la bibliothèque pédagogique pour le Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED) afin de subvenir à leur frais de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention,

DECIDE d'attribuer une subvention à la bibliothèque pédagogique pour le Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED) afin de subvenir à leur frais de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions,

FIXE le montant de ladite subvention à 100 €.

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux des cales d'accès à la mer toujours en cours. La réouverture de la cale à Tonio est prévue pour le 15 juin 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement de Monsieur Christophe LETROUIT en qualité d'Adjoint Technique Territorial au Centre technique Municipal, suite à la reprise en régie de l'entretien des espaces verts.

Monsieur le Maire exprime au Conseil Municipal sa satisfaction de la qualité du travail du Service au Territoire suite à la reprise des espaces verts ; même sentiment de la part de la Bréhalaise football.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa satisfaction du travail effectué par le Service au Territoire pour le travail effectué sur le rond-point des Français Libres pour sa décoration en vue du passage du Tour de France.

Madame JORE, Maire Adjointe déléguée aux Finances, répond au questionnement de Monsieur Jean-Pierre MASSON, au sujet des dépenses de fonctionnement de l'Espace Martial Watrin, équipement occupé par la Bréhalaise Football. Ces dépenses s'élèveront en 2016 à 7 250 €, auquel il convient d'ajouter l'entretien des terrains d'un montant de 18 480 € par an. Ces charges s'entendent hors attribution de la subvention annuelle.

Madame JORE relate au Conseil Municipal le rapport de visite très satisfaisant de Clévacances en date du 06 avril dernier relatifs aux gîtes de mer.

Monsieur le Maire annonce la réhabilitation des vestiaires de l'Espace Martial Watrin, par tranches sur plusieurs années, travaux réalisés en régie directe.

Monsieur DEMELUN, Maire adjoint délégué à l'Environnement et au Cadre de Vie, fait un point sur les travaux de voirie à Saint Martin, de l'église.

Monsieur DEMELUN ajoute que le fleurissement est quasi-achevé.

Monsieur BESCHER, Conseiller délégué au Tourisme, revient sur l'attribution du Pavillon Bleu et ajoute qu'à l'occasion du Trophée Vert organisé le 07 août prochain, un prix de la Ville de Bréhal-Pavillon bleu sera décerné.

Monsieur GOBE, Conseiller délégué aux relations avec les Associations, rappelle les manifestations organisées le 19 juin prochain à Saint Martin : 1er marché, course des pieds salés, Sandball et passage des cyclos.

Monsieur DESLANDES, Conseiller Municipal, demande la mise en place d'un panneau de signalisation, sens interdit sauf riverains, rue de la Vierge.

Monsieur DELAPLANCHE, Conseiller Municipal, rappelle qu'il est interdit de faire des brulages sur le territoire communal en application de l'arrêté préfectoral.

Madame LECOMPTE, Conseillère Municipale, informe l'assemblée des actions menées au collège de la Vanlée sur les conduites sous emprises et l'addiction aux écrans.

Madame LECOMPTE ajoute que la grille du portail de l'Espace Martial Watrin reste trop souvent ouverte le week-end.

Monsieur CHEVRIER, Conseiller Municipal, demande que l'abri de bus de la rue de la Gare soit agrandi. Une demande en ce sens va être formulée au Conseil Départemental de la Manche.

Monsieur CHEVRIER alerte les membres du Conseil Municipal sur la dangerosité de du carrefour de la RD592 et village Butot.

Monsieur STIL, Conseiller Municipal, lance un appel et fait savoir que les anciens militaires peuvent rejoindre l'association des Anciens Combattants.

Monsieur STIL demande des précisions quant au projet de fermeture de la Cale Principale durant la saison estivale.

Monsieur le Maire répond qu'aucune décision n'a été prise mais qu'une réflexion doit être engagée.

Monsieur MASSON, Conseiller Municipal, faire part à Monsieur le Maire de sa satisfaction quant à la bonne gestion de la municipalité.

Madame GERMAIN, Maire Adjoint déléguée à la Communication, informe le Conseil Municipal, de la réception d'un courrier des riverains de l'avenue de Saint Martin qui s'inquiètent de la vitesse excessive et de la panne du radar pédagogique à l'entrée d'agglomération. Mr STIL précise que, depuis la pose des installations pédagogiques, la vitesse s'est ralentie.

Madame GERMAIN rappelle au Conseil Municipal, l'invitation du 04 juin prochain en vue de l'inauguration du début des festivités liées au tour de France par la pose du maillot jaune géant sur la façade de la Mairie

Monsieur CAENS, Maire Adjoint délégué aux Affaires Culturelles, rappelle au Conseil Municipal, l'organisation d'un pique-nique à l'espace Marcel Launay le 04 juin prochain.

Monsieur CAENS informe le Conseil Municipal du probable passage de la patrouille de France à Saint Martin le jour du passage du Tour de France.

22h50 : Madame LENOIR Manon, Conseillère Municipale, quitte la séance.

HUIS CLOS

Délibération n° 2016-099
Création d'un poste d'Instructeur du Droit des Sols du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs ou Techniques territoriaux à temps complet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour les besoins de la collectivité, il est nécessaire de créer un poste d'Instructeur du Droit des Sols relevant du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs ou Techniques territoriaux, affecté au Service au Territoire, à temps complet.

Monsieur le Maire précise que ce besoin est lié à la mutation dans une autre collectivité de l'agent en charge de cette fonction.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'Instructeur du Droit des Sols relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou techniques territoriaux, affecté au Service au Territoire, à temps complet, à compter du 1er juillet 2016.
S'ENGAGE à inscrire la dépense nécessaire au chapitre 012 du Budget Principal 2016.

Délibération n° 2016-100
Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 et les décrets n° 2012-1210 et 1211 du 31 octobre 2012 création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,

Considérant que le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Considérant que le dispositif susvisé, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Considérant que les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Considérant que la durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois au maximum et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Considérant que le poste d'adjoint territorial d'animation chargé de l'encadrement d'enfants sur le temps périscolaire et extrascolaire et de missions d'A.T.S.E.M créé par la délibération du Conseil Municipal n° 2013-115, en date du 7 octobre 2013, dans le cadre du dispositif des « emplois d'avenir » arrivera à son terme le 30 juin 2016,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Adjoint territorial d'animation de 2ème classe en charge de l'encadrement d'enfants sur le temps périscolaire et extrascolaire et de missions d'A.T.S.E.M
- Durée du contrat : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale du Pays granvillais et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste, à compter du 1er septembre, dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Adjoint d'Animation Territorial de 2ème classe en charge de l'encadrement d'enfants sur le temps périscolaire et extrascolaire et de missions d'A.T.S.E.M
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : SMIC

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement,
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.

Le Maire,

Daniel LECUREUIL

Le secrétaire de séance,

Stéphane STIL

Les présentes délibérations sont transmises à la Sous-Préfecture de Coutances au titre du contrôle de légalité.
Les présentes délibérations, à supposer que celles-ci fassent grief, peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de leur notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CAEN ou d'un recours gracieux auprès de la collectivité, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Les décisions ainsi prises, qu'elles soient expresses ou implicites, pourront elles-mêmes être déférées à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.